

Comme le Titanic, les collèges foncent droit sur l'iceberg sous l'œil du Capitaine

La droite rêvait de sortir les agent.es de maintenance des collèges pour supprimer des postes, la gauche a un projet....Serait-il du même ordre ?

L'Assemblée Départementale a changé de bord politique, mais en dépit des programmes, la casse du service public continue.

Le Conseil Départemental gèle des postes titulaires d'agent.e.s de maintenance, en les remplaçant par des contractuels (voir les annonces pôle emploi).

Pourquoi des agent.es de maintenance dans les collèges ?

La présence des agent.es de maintenance et leurs missions au quotidien dans les collèges participent activement :

- à la garantie d'un service public de qualité pour les élèves, les enseignant.e.s, le personnel administratif et les agent.es du Conseil Départemental.
- à la prise en compte rapide des demandes, des réparations à opérer, etc.
- à la prévention des incidents et des accidents
- à la présence d'adultes référent.es auprès des élèves, partie intégrante de l'équipe éducative
- à la parfaite connaissance des locaux et des entreprises qui interviennent
- à la sécurité des personnes par la mise en œuvre du Plan Particulier de Mise en Sécurité (risques incendie, tempête, inondation, intrusion violente, accident chimique et tout événement majeur)
- à faire des collèges un lieu de travail propre, sécurisé pour le bien-être des usagers

Et dans les collèges neufs ?

Contrairement aux idées reçues et aux arguments avancés, il n'y a pas moins de maintenance dans un collège neuf, bien au contraire ! L'automatisation, les nouveaux matériaux, la fragilité des équipements demandent beaucoup d'entretien (comparez l'entretien d'une 2 chevaux avec celui d'une Zoé).

Des milliers d'enfants utilisent tous les jours les bâtiments et le matériel des collèges, un bâtiment, neuf ou non, ça s'entretient. Plus les locaux sont maintenus propres, en bon état et sécurisés, plus ils sont respectés par tous les usagers.

La prévention coûte moins cher que le curatif !

Quel avenir pour nos collèges publics ?

Le Président et les élu.es préparent leur projet en catimini. Dans un premier temps, lors de départs (en retraite ou autre) les agent.es sont remplacé.e.s par des contractuel.le.s.

Pourquoi les postes ne sont-ils pas mis à la vacance ?

Les élu.es ont-ils pour projet la suppression des agent.es de maintenance dans les collèges, afin de supprimer des postes et des emplois (comme ce qui s'est passé pour les agent.es des routes) ?

Et la qualité du service public ?

Les élu.e.s semblent penser qu'un.e agent.e de maintenance n'est pas nécessaire dans **chaque collège au quotidien.**

Après les postes d'accueil et de secouriste-lingère, la casse du service publique continue : Leur objectif n'est-il pas de supprimer des postes d'agent.es de maintenance ?

Si tel est bien le cas :

- Quid de la sécurité des élèves et des personnels dans les collèges ?
- Quid du service public et de la fonction publique ?
- Quid des conditions de travail et du sens au travail ?

Dans un temps pas si lointain, si c'est le même projet que celui de la droite, ce projet avait suscité un tollé des chefs d'établissement et des gestionnaires, qui, connaissant l'utilité du travail des agent.es de maintenance, avaient interrogé le président Cadec et averti de l'ineptie et la dangerosité de ce projet. Les élu.es de l'opposition, l'avaient également dénoncé. Le président Cadec avait alors stoppé le projet.

Si c'est ce projet que le président et les élu.es de la majorité veulent mettre en place,

les enfants des collèges publics ne représentent-ils rien pour qu'on les mette en danger ?

Alors préparons-nous à la défense de nos collèges publics, des agent.es de maintenance et leurs missions dans chaque collège, du service public et de la fonction publique.

Une nouvelle fois, la CGT informe et alerte.

Que veulent-ils faire des missions d'accueil, d'entretien et de restauration dans les collèges publics ?

La CGT sera toujours présente pour dénoncer et combattre la casse du service public, de la fonction publique et les mauvaises conditions de travail.



Syndicat CGT du Conseil Départemental des Côtes d'Armor

9 place du Général DE GAULLE – CS 42371

22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

Courriel : syndicatcgt@cotesdarmor.fr

☎ 02 96 62 63 80

29/08/2022